

Paie du personnel médical

Ref. PRH-AGH00-F040

PRÉSENTIEL

2 jours - 14h

LIEU

Amiens, Toulouse

PUBLIC

Professionnel en charge de l'élaboration et du contrôle de la paie du personnel médical

NIVEAU

Fondamental

PRÉREQUIS RECOMMANDÉS

Aucun

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Savoir toutes les subtilités de la paie du personnel médical et être capable d'élaborer un bulletin de paie.



PROGRAMME

Les éléments positifs du bulletin de paie

- Emoluments hospitaliers
- Indemnités fixes (multi-sites, engagement exclusif de service public...)
- Eléments variables (temps de travail additionnel, indemnités de sujétion...)
- Astreintes opérationnelles et de sécurité
- Déplacement...

Les éléments négatifs du bulletin de paie

- Les retenues ouvrières obligatoires

Les charges patronales

- URSSAF, IRCANTEC, DPC, taxe sur les salaires

Cas particuliers

- Avantages en nature
- IJSS et subrogation

MOYENS PÉDAGOGIQUES

A la charge du MiPih

- Support pédagogique

INTERVENANTS

Directeur d'Hôpital honoraire
Formateur indépendant intervenant au MiPih depuis 2002



EVALUATION DES ACQUIS

Le formateur observe la participation du bénéficiaire et évalue les acquis par un tour de table.

Une attestation de fin de formation précisant les acquis de la formation sera remise au stagiaire.

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Formation basée sur une pédagogie théorique et interactive.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les formalités sont consultables sur notre site internet
<https://www.mipih.fr/formations>

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

Pour toutes personnes en situation de handicap, contactez le service Formation Client, au **05 34 61 50 00**, pour étudier la solution adaptée à votre besoin

informip@mipih.fr
Date de mise à jour: 02/2022

Toulouse: Viviane MARTY
Standard: 05 34 61 50 00

Amiens, Reims: Angéliina CARON
Standard: 03 22 33 57 00